

ATELIER THÉMATIQUE

Commune de L'Hôpital, 22 octobre 2025

Compte-rendu

La société américaine Circ a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au printemps 2025 pour mener une démarche de concertation préalable autour de son projet d'usine de recyclage de textiles à Saint-Avold : Circadian. La CNDP a nommé deux garants pour encadrer cette démarche : Mme Valérie TROMMETTER et M. Luc MARTIN. La concertation préalable, organisée du 24 septembre au 19 novembre 2025, sera rythmée par plusieurs rencontres.

Le présent compte rendu retrace les échanges de l'atelier thématique du mercredi 22 octobre sur la commune de L'Hôpital, au sein de la salle Detemple. Cette rencontre a réuni 8 participants et quelques partenaires économiques de la société Circ. Son objectif était d'approfondir des thèmes clés pour le projet et de recueillir les questions et remarques du grand public sur le projet. Les informations transmises par les intervenants et le maître d'ouvrage ont été réécrites dans un souci de pédagogie pour en faciliter la lecture. Le support de présentation projeté au cours de la réunion est disponible sur le site Internet www.circadian-concertation.fr.

Séquence 1: La concertation préalable

Valérie TROMMETTER

Garante nommée par la Commission Nationale du Débat Public

« Bonjour à toutes, bonjour à tous. Nous sommes deux garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour garantir le droit à l'information et à la participation du public pour tous les projets qui ont des impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce droit est inscrit dans l'article 7 de la Charte de l'environnement.

Monsieur Martin ne pouvant être présent ce soir, je représente donc la CNDP sur cet évènement.

Puisque vous connaissez pour l'ensemble la CNDP et ses valeurs, je ne vous la présente pas à nouveau, je rappelle seulement que nous, garants, sommes indépendants vis-à-vis de toutes les parties prenantes, neutres par rapport au projet et transparents sur notre travail et nos exigences. Notre approche se veut qualitative et s'intéresse aux arguments et non à leur nombre. Toutes les paroles ont le même poids, la parole est laissée à tout le monde. »



Laurie DUSSARRAT

Animatrice de la rencontre, directrice de l'agence Neorama

Le déroulé de la rencontre

L'atelier thématique a pour objectifs d'approfondir des thèmes clés pour le projet comme son intégration dans l'environnement et ses ressources, et également de recueillir les questions et remarques du territoire.

- Séquence 1 : La concertation préalable
- Séquence 2 : Le projet Circadian
- Séquence 3 : Le site d'implantation
- Séquence 4 : L'intégration environnementale
- Séquence 5 : Les ressources et les synergies

Le dispositif de concertation préalable

Une diversité de supports d'information a été réalisée. Le dossier de concertation est disponible lors des rencontres mais également à la CASAS et à la mairie de Saint-Avold. Une synthèse a également été conçue. L'ensemble de l'information autour du projet est disponible sur le site internet de la concertation : www.circadian-concertation.fr. Les comptes rendus et les supports de présentation des rencontres seront publiés.

Le public peut contribuer sur le projet de trois manières :

- Les cahiers d'acteurs permettent aux personnes morales (collectifs, associatifs, entreprises, institutionnels) de réaliser une contribution au titre de leur collectif.
- Les registres de contribution sont disponibles pour que les habitants puissent poser des questions et émettre un avis. Ils sont présents sur le site internet mais également en version papier à la mairie de Saint-Avold et au siège de la CASAS. Un registre sera également présent lors de chaque rencontre.
- La messagerie vocale, disponible sur une ligne gratuite : **06 45 12 20 95**. Les contributions émises sur ce canal seront retranscrites sur le site internet du projet où les réponses aux questions seront apportées.

Également, plusieurs rencontres ont été organisées au cours de la période de concertation préalable. L'atelier est l'avant-dernière rencontre, qui précède la réunion publique de restitution qui aura lieu le 5 novembre 2025. Son objectif sera de partager les premiers enseignements de la concertation préalable même si la concertation continue jusqu'au 19 novembre.



Séquence 2 : le projet Circadian

Guillaume THOMÉ

Directeur général Circ France

Les enjeux de la filière des textiles

Le projet a trois principaux objectifs :

- Le premier est de réduire l'impact environnemental de la filière des textiles. L'industrie textile produit jusqu'à 8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.
- Le deuxième objectif est d'industrialiser la filière de recyclage du textile. Aujourd'hui, moins de 1 % des textiles sont recyclés. Un changement d'échelle des acteurs de la filière est nécessaire.
- Le troisième objectif est de contribuer à construire l'écosystème local autour du recyclage en France. Les acteurs de la collecte et du tri sont essentiellement des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ils sont particulièrement fragilisés en ce moment, notamment par le développement de la vente de seconde main et le marché chinois. Circ viendrait créer un nouveau débouché pour ces acteurs.

Le procédé Circ

Après l'étape de collecte et de tri, les textiles recyclables sont amenés sur le site de l'usine. Ils passent par un centre de contrôle qualité pour s'assurer que les produits reçus sont conformes au cahier des charges. Le textile doit être du polycoton et non du nylon ou de l'élasthane. Le polycoton est un mélange de polyester et de coton.

Trois matériaux différents sortiront de l'usine :

- La pâte de cellulose, à destination d'usines de filature pour refaire des tissus et des vêtements en Lyocell ;
- Les monomères (acide téréphthalique purifié (PTA) et monoéthylène glycol (MEG)) pour créer des textiles à base de polyester.

Les chiffres-clés du projet

- 71 500 tonnes de textiles recyclés par an, soit environ 1 million de t-shirts par jour
- 200 emplois directs et indirects
- 450 millions d'euros investis
- Démarrage en 2028

Le calendrier du projet

Aujourd'hui, le projet est en phase de concertation jusqu'au 19 novembre. Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale et du permis de construire est prévu au début du deuxième trimestre 2026. Il faut compter 3 mois environ d'instruction, donc une obtention possible du permis et de l'autorisation fin 2026, puis 2 ans de construction pour une mise en service industrielle fin 2028.



Premier temps d'échanges avec la salle

Question : « Une remarque par rapport aux enjeux de la filière et à la concurrence de Vinted. Vinted c'est de la réutilisation, donc ça reste à valoriser par rapport au recyclage. En quoi cela fait concurrence sur le plan écologique de réutiliser plutôt que recycler ? »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : La priorité est bien la réutilisation et le réemploi. Les clients des collecteurs-trieurs, tels que les friperies, sont en situation financière difficile parce qu'ils sont mis en concurrence avec Vinted. En conséquence, les collecteurs-trieurs le sont également. Tout ce qui est réutilisable doit l'être. L'usine ne doit pas traiter ce qui peut avoir directement une seconde vie. La matière première utilisée par Circ vient ajouter un débouché supplémentaire à cette filière.

Question : « Est-ce que les fibres de polyester que vous allez extraire peuvent être traitées sur la plateforme ? »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : Ce qui sort de l'usine sont les composants de base du polyester, soit l'acide téréphthalique (PTA) et le monoéthylène glycol (MEG). Il faut passer par l'étape de polymérisation pour arriver au polyester. Sur la plateforme Chemesis, les industriels consommant du polyester ne font pas du textile. Or, l'ambition de Circ est bien de fabriquer des produits à destination des industries textiles, pour favoriser une économie véritablement circulaire "textile vers textile".

Question : « Est-ce qu'il y a quelque chose qui pourrait à un moment donné être aussi raccroché à cette sphère, localement ? »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : Alors, sur la partie amont, oui, sur la partie aval, pour l'instant, il n'y a pas encore d'usine de polymérisation, mais elle serait la bienvenue. Si l'usine peut contribuer à attirer en Europe, et évidemment sur Saint-Avold, des éléments des chaînes d'approvisionnement de l'industrie textile (usine de polymérisation, filatures, etc ...), ce serait idéal.



Séquence 3 : le site d'implantation

Yann BEAULOYE

Directeur territorial Ardennes-Moselle, Établissement Public Foncier du Grand Est

L'EPFGE est un établissement public qui a vocation à accompagner les collectivités, dans le cadre de projets d'intérêt général, sur le plan de portage foncier, appelé « interventions en portage ». Il peut être amené à intervenir sur les travaux d'aménagement.

L'EPFGE achète le site, ancienne Cockerie de Carling, en février 2023 à la demande et pour le compte de la CASAS, en vue de faciliter sa réutilisation. Ce site, présentant une

problématique de pollution conséquente, a nécessité la mise en place d'une stratégie de gestion des pollutions.

L'EPFGE est le maître d'ouvrage de la gestion des pollutions des terres.



La photo ci-dessus permet de bien visualiser au sein du site les travaux réalisés, les barrières créées et les poches de pollution identifiées lors de la première phase d'étude, démarrée au deuxième trimestre 2024 et terminée au premier trimestre 2025. Les études ont permis de dimensionner et comprendre la nature des pollutions, spatialiser et mettre en place une stratégie de traitement des poches identifiées. Il y a donc sur site, des poches de terres contaminées, qui ont été remaniées.

Au sein du site, 4 kilomètres de barrières ont également été posés pour limiter l'impact sur les espèces faunistiques présentes. Ce site, malgré ses pollutions, abrite des espèces protégées. Nous sommes tenus d'éviter l'impact sur ces espèces avec l'instauration de barrières occultantes et de grillages anti-batraciens, avec notamment la présence sur site de l'Alouette lulu.

Le calendrier a été le suivant : démarrage des travaux au deuxième trimestre 2024, puis terrassement, pré-traitement, criblage, tri et remblaiement des matériaux conformes. Sur le site, une plateforme de traitement a été construite pour accueillir les terres et les trier.

Une première opération par clivage et capotage a eu lieu sur le terrain, pour aérer les terres et mesurer les niveaux de pollution. À la suite de cela, les terres identifiées comme réutilisables selon la méthodologie nationale ont été replacées sur le site. À l'heure

actuelle, il reste une certaine quantité de terres encore à traiter qui sont stockées sur la plateforme pour être traitées l'année prochaine.

L'EPFGE se positionne en amont du projet pour préparer le site en vue de sa réindustrialisation par le projet Circadian. L'objectif est d'atteindre une acceptabilité sanitaire du site en vue d'une réutilisation industrielle.



Philippe BREDAR

Directeur du Développement et de l'Aménagement, SEBL Grand Est

SEBL est une société travaillant dans le domaine de l'aménagement et de la construction. Elle intervient aux côtés de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie en qualité de maître d'ouvrage délégué, ou plus précisément mandataire, et a pour mission de faire réaliser différentes études (environnementales, d'urbanisme) et suivre l'ensemble du processus d'autorisation auquel la zone est soumise.



La photographie aérienne ci-dessus présente le site d'implantation du projet CIRC et l'ensemble du périmètre, plus vaste, dans lequel il s'inscrit. Au travers de la remobilisation de cet espace, ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de sobriété foncière qui contraignent les collectivités à restreindre l'extension urbaine d'une manière générale et à se refocaliser sur des espaces urbains existants tels que des espaces urbains dégradés, des friches industrielles, hospitalières, ou militaires. Cette démarche est aujourd'hui engagée par la Communauté d'Agglomération pour recycler du foncier existant afin de pouvoir accueillir de nouvelles activités.

Le projet CIRC permet de poursuivre, à travers l'aménagement du site et son implantation, des objectifs de recyclage, de réutilisation de matières et de matériaux

pour de nouveaux usages. Pour y parvenir, il faut pouvoir accueillir sur ce site de 43 hectares, inséré sur la plateforme Chemesis, de nouvelles activités qui soient compatibles avec l'environnement industriel préexistant.

En matière de réglementation, deux contraintes préexistent :

- D'une part, aménager un site sur 43 hectares fait l'objet d'un permis d'aménager, avec **autorisation d'urbanisme** pour réaliser les travaux et les divisions foncières.
- Compte tenu de l'importance du site et des enjeux environnementaux présents sur le site, une **autorisation environnementale** sera également nécessaire au titre de l'aménagement global du site. Les études sont en cours.

Le permis d'aménager et la demande d'autorisation environnementale spécifiques à l'aménagement des 43 hectares (dont la parcelle Circ) ont été déposés au courant du mois d'octobre. La prochaine étape est l'instruction des différents dossiers qui feront l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), suivie par une enquête publique, qui devrait commencer au courant du mois de novembre et jusqu'au mois de janvier.

Au cours de cette phase de consultation publique, diligentée par la Préfecture, l'ensemble du dossier d'enquête publique sera accessible.

Sur le plan d'aménagement ci-dessous est représentée l'organisation future du site dans son ensemble :

- À l'ouest, la route départementale avec une reconfiguration de l'entrée de la zone
- La réalisation d'un axe linéaire sur toute la longueur de la zone avec une répartition ensuite de part et d'autre en termes de développement de parcelles.
- Au sud-est, un nouvel ouvrage de rétention et de récupération des eaux pluviales (zone bleu turquoise), prévu à l'extrémité pour acheminer les rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel. Un travail de calibrage des rejets des eaux pluviales est réalisé puisque les différentes implantations feront de la rétention sur leur parcelle respective et le bassin de rétention créé sera destiné à récupérer les eaux qui relèveront des eaux de ruissellement des espaces communs.



- La plateforme Circ sera implantée sur la parcelle n°2.
- La zone en vert représente la plateforme de compensation et de traitement des pollutions. Cet espace permettra également d'accueillir les volumes de déblais et de remblais induits par les aménagements des différentes parcelles.

Pour l'ensemble du site, il s'agit encore de mobiliser les fonds pour aménager l'ensemble des infrastructures, qui doivent être dotées de voiries et des réseaux classiques (électricité, eau potable, assainissement).

L'ensemble des dossiers réglementaires ont été déposés, avec une enquête publique qui devrait se dérouler à partir du mois de novembre et une obtention des autorisations au début de l'été 2026 pour lancer l'aménagement du site.

En parallèle, un travail a été réalisé sur les mesures ERC – Éviter, Réduire, Compenser – en raison de la forte sensibilité environnementale sur le site. Le site fait face à un double enjeu : réaménager une friche industrielle et compenser une biodiversité sur le site. La mesure de compensation la plus importante est la création d'un espace pour l'Alouette Lulu dans la carrière du Barrois.

SEBL suit ces différents éléments sur le plan à la fois administratif et réglementaire.



Deuxième temps d'échanges

Certaines questions ont été posées lors de la présentation, elles ont été reportées directement dans le temps d'échanges afin de créer de la lisibilité à la lecture de ce compte-rendu.

Question : « Pourriez-vous préciser quelles sont les espèces concernées pour les mesures de compensation ? »

Réponse de Philippe BREDAR, SEBL Grand Est : Elles sont davantage tournées vers l'Alouette Lulu, mais concernent également le lézard des murailles et le crapaud vert.

Question : « À quoi correspond la zone verte sur le plan masse d'aménagement ? »

Réponse de Philippe BREDAR, SEBL Grand Est : La zone verte est une zone aujourd'hui neutralisée parce qu'il y a encore de la pollution à traiter. Il y aura également une zone de stockage des volumes de déblais à l'extrême est de cette zone.

Réponse de Yann BEAULOYE, EPFGE : Bien que nous soyons arrivés au bout des travaux sur la parcelle accueillant Circ, il nous faut encore travailler sur le reste du site de la cokerie. L'intervention de l'EPF Grand Est va ainsi continuer.

Question : « Le périmètre rouge correspond au 15 hectares de Circ ? »

Réponse de Philippe BREDAR, SEBL Grand Est : Non le périmètre rouge marque les 43 hectares, soit la totalité du site, et pas seulement les 15 hectares de la parcelle de Circ.

Ce qui est hachuré bleu représente la zone « des experts », appartenant à l'EPFGE et sur laquelle Total doit intervenir à la suite d'une obligation de dépollution et ce, pour encore quelques années.

Cette zone est exclue des terrains potentiellement accessibles par de futurs industriels.

Question : « Pourriez-vous préciser le périmètre de Circ ? »

Réponse de Philippe BREDAR, SEBL Grand Est : Circ s'installerait sur la parcelle n°2.

Question : « Pour revenir sur les espèces protégées, je voudrais quand même signaler que la compensation est une mesure plutôt intéressante, qui va même être utile à l'intercommunalité. La mesure de compensation dans la carrière de Saint-Avold, parce que ça permet de réouvrir des milieux. Donc, d'un point de vue purement réglementaire, c'est l'Alouette Lulu qui a posé problème, mais du coup, c'est une mesure qui est chapeau, puisqu'elle permet d'ouvrir la carrière d'un point de vue paysager et esthétique pour les promeneurs.

Si c'est ouvert, ça va être également intéressant pour un autre projet d'activité économique en cours.

Le fait d'ouvrir au milieu favorise aussi un certain nombre d'autres espèces, des insectes, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens. Donc en fait, on est là plutôt sur une mesure compensatoire qui est intéressante, réfléchie, avec de l'argent. C'est proportionné par rapport aux montants d'investissement industriel et des montants de dépollution. Je pense que ce n'est même pas perceptible. Et donc là, c'est vraiment une mesure pertinente.

Maintenant, j'aimerais bien savoir, lorsque vous parlez de mise en place de barrières sur 4 km, j'aimerais bien savoir ce que ça coûte à l'EPF Grand Est. »

Réponse de Yann BEAULOYE, EPFGE : L'EPFGE est particulièrement vigilant à la biodiversité. Cette année, la rédaction du nouveau programme pluriannuel d'intervention a été rédigée et une charte environnementale y a été intégrée. Tout est mis en place pour que le sujet de la biodiversité soit traité à sa juste mesure.

Et plus spécifiquement, 4 kilomètres de barrières représentent un coût de 100 000 euros.

Remarque : « 100 000 euros, merci. Je suis le premier avocat de la biodiversité parce que je suis responsable d'une association de défense de la biodiversité en local. Vous répondez aux problématiques réglementaires de l'État. Mais bon, je suis listé comme un des spécialistes en local du crapaud vert. Et quand je vois que 100 000 euros est dépensé pour le crapaud vert et que ça n'a aucun impact sur l'évolution et la dynamique de la population du crapaud vert, je trouve que c'est de l'argent qui pourrait être dépensé autrement.

Je sais que vous n'en êtes pas responsable, c'est l'État qui vous impose ce genre de mesures, éventuellement des bureaux d'études. Donc moi, j'aimerais juste signaler qu'à un moment donné, qu'avec 100 000 euros, nous, on gère le crapaud vert pendant 10-20

ans. Ce sont des sommes monstrueuses. J'aimerais bien qu'à un moment donné, on réagisse un peu et qu'on ne laisse pas l'argent se dépenser de façon absurde sur le territoire. Ce n'est pas une attaque contre vous. Je tiens juste à dire qu'à un moment donné, il faut arrêter de dépenser de l'argent n'importe comment pour cette espèce-là. Et je ne cite que le crapaud vert, puisque quand vous dites 100 000 euros, il y aura certainement 100 000, puis 200 000 euros à la suite pour aménager la zone d'aménagement, je suppose, parce que ça va être aussi des kilomètres de clôture. On a 100 000 euros pour Arkema, on a des dizaines de milliers d'euros pour la centrale thermique Emile Huchet, on a des milliers d'euros pour Total, pour SNF... À un moment donné, je me dis que l'argent pourrait être utilisé autrement. Et j'aimerais que ce soit noté au compte-rendu. »

Réponse de Laurie DUSSARRAT, Neorama : Votre commentaire a été bien pris en compte, il sera noté dans le compte-rendu.

Question : « Il est prévu que l'aménagement se fasse en même temps et que la dépollution soit poursuivie en parallèle sur le site, c'est ça ? Il y aura des travaux d'aménagement et encore de la dépollution ? C'est bien ça ? »

Réponse de Philippe BREDAR, SEBL Grand Est : En effet, c'est tout à fait envisageable, puisqu'il peut y avoir des calendriers à la fois en termes d'exécution de travaux d'aménagement et de poursuites de travaux de dépollution, selon les moyens mis en place par l'EPFGE, qui se chevauchent.

Question : « Est-ce que la dépollution, vous avez envisagé cela sur 2 ans, 4 ans, 10 ans encore ? Vous avez une vision là-dessus ? »

Réponse de Yann BEAULOYE, EPFGE : Cette question est étroitement liée à la situation financière. À l'heure actuelle, pour vous donner un calendrier précis sur la gestion de l'intégralité du site, nous ne sommes pas en mesure de le faire. Nous allons démarrer l'année prochaine le traitement des terres sur la plateforme et effectuons ainsi des déplacements de terres pour libérer de l'espace, notamment sur la parcelle n°3.

La parcelle 3 accueille actuellement des terres qui sont en cours de traitement. Pour le moment, elles sont stockées, elles ont été triées. Nous avons lancé des essais pilotes, qui vont nous permettre d'identifier la meilleure manière de traiter les terres. Selon les composants identifiés dans les terres, les stratégies de gestion peuvent varier. Ces essais sont en train d'être finalisés, et nous allons par la suite lancer une nouvelle campagne pour suivre une nouvelle piste dont les résultats seront disponibles d'ici la fin de l'année 2025. L'objectif est de lancer le traitement des terres d'ici la fin de l'année.

Question : « Donc la zone 2 pour Circ est dépolluée aujourd'hui ? »

Réponse de Yann BEAULOYE, EPFGE : La pollution a été gérée en vue d'atteindre une compatibilité sanitaire pour l'industrialisation. Nous sommes seulement dans l'attente

des résultats d'une deuxième campagne de mesure des gaz de sols. Nous avons l'obligation de réaliser deux campagnes de mesures à la fin des travaux, pour vérifier finalement les émanations qu'il pourrait y avoir, et ce, sur deux saisons différentes. En effet, les conditions étant plus ou moins favorables selon les conditions climatiques, il est nécessaire d'en réaliser :

- Une l'été, puisque les conditions sont plus défavorables avec les températures élevées qui ont pour conséquence de faire ressortir davantage les produits. Cette première campagne a été plutôt très satisfaisante, puisque sur la totalité du site, nous avons identifié des seuils inférieurs aux seuils prescrits par la méthodologie nationale.
- Une l'hiver, dont la campagne va débuter et pour laquelle nous devrions avoir les résultats à la fin de l'année.

Ce travail va permettre à Circ de récolter les données nécessaires pour leur dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.



Séquence 4 : l'intégration environnementale

Sophie LE PENNEC

Directrice Hygiène Sécurité Environnement (HSE), Circ France

Les études et leur calendrier

La demande d'autorisation d'exploiter en référence au Code de l'environnement nécessite la réalisation de nombreuses études techniques.

Le cadre réglementaire applicable

Au regard du cadre réglementaire applicable, le projet intègre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), et est soumis, à ce titre, à la procédure d'autorisation environnementale.

La nomenclature ICPE vient définir si le site va être soumis à une déclaration, un enregistrement ou une autorisation, et si éventuellement il va être soumis à des rubriques telles que SEVESO selon les risques qu'il induit. Dans le cadre de l'analyse de ce statut réglementaire, sont identifiées ou non le besoin de recourir à des rubriques 3 000, c'est-à-dire des rubriques permettant d'encadrer spécifiquement par exemple des activités polluantes au titre de la réglementation européenne et du Code de l'environnement, ou encore si le site a des activités possiblement dangereuses au titre de la réglementation SEVESO.

L'ensemble de ce cadre réglementaire permet de classer et d'encadrer de façon très précise les différentes installations selon le procédé industriel utilisé, les matières premières nécessaires, les produits chimiques utilisés.

Les principales rubriques

Bien que les études soient toujours en cours et qu'ainsi le résultat soit préliminaire, les rubriques principales identifiées au terme des ICPE sont celles d'une activité industrielle chimique classique. Les rubriques sont liées à :

- L'utilisation de produits chimiques tels que la soude.
- Le stockage, tri et traitement de déchets textiles, déchets non dangereux.
- L'installation de combustion pour les besoins en énergie (vapeur, gaz) ou solutions de secours en cas de coupure électrique par exemple.
- La circulation de fluide caloporeur.
- Le besoin de tours aéroréfrigérantes.

Pas de rubrique au titre de la classification IED sur les procédés définis, seule une rubrique 4 000 relative à l'utilisation de liquides comburants dans le cadre de la station de traitement des eaux.

La demande d'autorisation environnementale

Le dossier de demande est constitué de 4 séquences :

1. Le porteur de projet et le lieu d'implantation : comprend la description du porteur de projet, de la société, les motivations et les raisons du projet, les capacités techniques et financières du porteur de projet, l'identification des parcelles concernées, les plans et schémas du projet.
2. La nature des activités et les procédés mis en œuvre : doit intégrer la description des ouvrages, des procédés, des fonctionnements, des moyens de gestion, de stockage, de surveillance, de gestion des incidents. La description de l'état environnemental du site sur lequel le projet s'implante et les rubriques ICPE applicables doivent également être mentionnées. Toutes les études réalisées viennent en complémentarité les unes des autres, elles s'insèrent dans une analyse globale qui s'imprègne de la continuité de ce qui a été fait dans le cas des demandes d'autorisation environnementale, tel que l'aménagement de la plateforme aujourd'hui réalisé par l'EPFGE et SEBL.
3. L'étude d'impacts vient identifier toutes les mesures nécessaires à mettre en œuvre, pour une utilisation efficace des ressources quelles qu'elles soient, mais aussi les mesures de préservation de l'environnement. Cela intègre l'environnement naturel et humain avec notamment la protection de l'environnement et de la santé des populations. Cette partie se compose de la description de l'état initial de l'environnement et de l'évaluation de l'impact des activités.
4. L'étude des dangers analyse les dangers et les risques auxquels l'installation peut exposer directement ou indirectement l'environnement ou la santé ou la sécurité publique en cas d'accident. Elle considère les causes internes comme externes et définit les mesures pour réduire la probabilité du risque et les effets.

L'étude des dangers

L'étude des dangers permet d'évaluer tous les risques liés à un évènement accidentel impliquant des produits ou des procédés employés sur un site industriel (cause interne) mais aussi en lien avec une origine externe (par exemple catastrophe naturelle). L'analyse des éléments accidentels et des activités se base aussi sur le retour d'expérience d'activités similaires pour faire en sorte que cela ne se reproduise pas.

Le site sur lequel Circ s'implante est une plateforme à haut risque industriel pour laquelle un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été mis en place en 2013. Le projet devra également prendre en considération les contraintes imposées par ce PPRT.

La prévention des risques technologiques regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire la probabilité de l'accident et ses conséquences. Pour cela, nous serons attentifs au design des infrastructures et du procédé, donc les conditions et le type d'équipements utilisés, nous identifierons tous les enjeux possibles, et étudierons les bases nationales et internationales pour des retours d'expérience.

Enfin, l'étude des dangers, produite pour la demande d'autorisation environnementale, identifiera les scénarios de risques, les mesures de gestion associées et les conditions qui y sont attachées.

L'étude des impacts

Pour cette étude, la séquence Éviter, Réduire, Compenser est utilisée quel que soit le sujet en matière d'environnement ou de prévention de la santé des personnes. Le principe est d'éviter tout ce qui peut l'être en termes d'exposition ou d'impact, puis de réduire au maximum ce qui n'a pas pu être évité, et enfin compenser les effets qui n'ont pu être ni évités ni réduits.

L'étude d'impacts évalue l'ensemble des impacts potentiels du projet sur l'environnement, elle requiert ainsi le déploiement d'études techniques en matière d'intégration paysagère, d'usage de l'eau et de rejet aqueux, de bruit, d'émissions atmosphériques, d'efficience énergétique, de climat, d'impact carbone, de trafic, de logistique, de biodiversité, d'odeurs ou d'artificialisation des sols.

Le fait de pouvoir industrialiser une plateforme historiquement industrielle et ne pas transformer des terres agricoles pour les mettre en industrie fait sens pour la société Circ.

Le calendrier

Le dépôt du dossier est prévu pour le moment au mois d'avril 2026. Les études doivent ainsi être finalisées pour le début de l'année 2026.

Le point de départ essentiel est l'identification du terrain, du design de l'usine et des ateliers, et ensuite, les études. Aujourd'hui, cette première étape a été réalisée et nous avons sélectionné les partenaires pour faire les études. Nous sommes dans la phase de rédaction du dossier (DDAE), au cours de laquelle les études vont être menées et seront nourries par les nombreux échanges avec l'administration et les parties prenantes concernées.

À la suite, il y aura une phase d'analyse par l'administration de la recevabilité du dossier et de sa complétude, pour pouvoir donner lieu à l'instruction du dossier. Puis, une fois le dossier déclaré complet, la phase d'instruction est lancée pour que l'administration décide, ou non, d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter qui pourrait arriver d'ici la fin de l'année 2026.



Troisième temps d'échanges

Question : « J'ai compris que vous étiez sur l'analyse des risques et des dangers de l'implantation du site avec les éventuels effets dominos. Est-ce que vous êtes rentrés dans le détail process à cette heure ? »

Réponse de Sophie LE PENNEC, Circ : Nous sommes en train de rentrer dans le détail process pour la partie analyse de cycle de vie.

Question : « Vous n'êtes pas sur la même procédure que l'EPFGE, vous attendez la réponse sur la complétude de la DREAL avant de vous lancer ? »

Réponse de Sophie LE PENNEC, Circ : Tout à fait, oui, sur la base théorique. En pratique, les différentes parties prenantes échangent régulièrement, il ne s'agit pas d'attendre la fin de la phase de rédaction pour dire qu'il manque des éléments ou des études au dossier, mais bien d'anticiper toute incomplétude. L'ensemble de cette phase est suivi de près par la Préfecture et la Région.

Question : « Est-ce que vous savez si le site sera SEVESO ? »

Réponse de Sophie LE PENNEC, Circ : Au sujet du classement SEVESO, des points sont toujours en cours d'analyse sur quelques conséquences potentielles. Mais nous sommes de moins en moins convaincus que le site sera classé SEVESO. Mais nous attendons encore les résultats sur la partie réglementaire.

Par ailleurs, nous nous implantons sur une plateforme soumise à un PPRT, de fait nous devrons suivre les mêmes règles. Ne pas avoir le statut SEVESO ne nous obligera pas de respecter toutes les contraintes réglementaires complémentaires, mais nous devrons respecter les contraintes liées au PPRT.

Question : « Vous n'étendez pas la zone SEVESO finalement ? »

Réponse de Sophie LE PENNEC, Circ : Non en effet, nous n'étendons pas la zone du PPRT. Ce n'est pas autorisé de toute façon.

Question : « Est-ce que vous prévoyez d'ores et déjà une phase 2 du projet ? Une extension de ce site ? Si on compare aux projets de gigafactories de batteries qui ont souvent dès le début plusieurs phases de développement (GF1, GF2, GF3...), comme votre projet est complètement d'actualité, est-ce que vous êtes sur le même profil de développement ? Est-ce que le site en lui-même vous permet de vous étendre ? »

Réponse de Kaushik VASHEE et de Guillaume THOMÉ, Circ : C'est trop tôt pour le dire. Nous aimerais pouvoir nous étendre, bien que cette usine soit grande pour l'alimentation de 1 million de T-shirts par jour, elle ne l'est pas en comparaison du problème des déchets textiles dans le monde.

Pour donner un ordre de grandeur, il y a à peu près 800 000 tonnes par an de textiles qui sont mis sur le marché chaque année en France. Circ à Saint-Avold ne représente que 70 000 tonnes et nous ne traitons que le polycoton. Le polycoton représente 50 % du textile produit dans le monde car il regroupe tout le polyester, tout le coton. De plus, l'usine travaillera avec du textile post-consommateur qui, d'un point de vue environnemental, fait plus de sens. En effet, il est plus logique de traiter dans l'usine du textile provenant de Belgique ou d'Allemagne, que d'aller chercher du textile qui vient de Pau ou de Biarritz. Le marché ne sera pas que français.

À terme, l'extension est une possibilité, mais pour le moment nous nous concentrerons sur ce projet-là. Par la suite, nous n'en avons pas discuté avec la CASAS et l'EPFGE, si la parcelle 3, qui est bientôt l'objet de travaux de dépollution, pourrait être une opportunité d'accueil d'une extension. Nous verrons qui ira le plus vite entre nos projets d'extension et les travaux de dépollution de la parcelle.

Question : « Sur l'acheminement des textiles, quels moyens de transport allez-vous utiliser ? »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : Nous aimerais que cela se fasse par train. Nous avons pu rencontrer Captrain qui nous a expliqué que dans le cadre du projet Parkes, il y avait un projet de plateforme ferroviaire au sud-ouest du terrain et que Circ pouvait représenter une opportunité de relancer ce projet. Il permettrait de réaliser l'acheminement par train.

En attendant, si ce projet ne ressuscite pas, le projet utiliserait la plateforme intermodale de Creutzwald, à 6 kilomètres du site. Les 6 derniers kilomètres seraient réalisés par camion.

Question : « Allez-vous travailler sur la repolymérisation ? Faire en sorte de l'intégrer sur votre site ? »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : Pour l'instant, ce n'est pas dans le champ de ce projet. Cela peut s'envisager comme une des utilisations de terrain futur mais aujourd'hui nous nous concentrerons sur l'innovation que nous portons devant vous.

Il y a des acteurs qui recyclent du polyester, il y a des acteurs qui recyclent du coton, mais aujourd'hui, personne ne recycle le polycoton. Or, on rencontre le plus souvent des mélanges des deux, et c'est ce qui est le plus problématique. Le projet apporte une solution pour recycler les mélanges. Il faut se concentrer sur ce que Circ apporte d'unique au marché.

L'étape de la polymérisation sera confiée à des acteurs experts du procédé de polymérisation. Nous regarderons l'opportunité économique que peut représenter d'internaliser la polymérisation dans un deuxième temps. On se dit que ça pourrait faire trop...

Une usine de polymérisation demanderait davantage d'investissement, sur un projet dont le coût est aujourd'hui déjà de 450 millions d'euros.

Question : « Est-ce qu'aujourd'hui les usines de polymérisation existantes vont pouvoir absorber les ressources supplémentaires que vous allez leur fournir ou au contraire est-ce que cela va générer des problèmes de capacité et des augmentations de capacité dans ces usines ? »

Réponse de Kaushik VASHEE et de Guillaume THOMÉ, Circ : La capacité existante des unités de polymérisation est suffisante pour incorporer nos produits à leur production.

Récemment, nous avons pu visiter une usine de polymérisation en Belgique qui a été mise sous cocon (à l'arrêt). C'est aussi plus intéressant d'utiliser des matières premières recyclées plutôt que des matières premières issues du pétrole d'une part en raison de la demande sur le marché mais aussi car il n'est désormais plus possible d'utiliser du PET de bouteilles recyclées pour les fabricants de textiles. Donc les fabricants de polyester se retrouvent sans matières premières puisqu'ils ne peuvent plus utiliser le PET de bouteille. Ils seront ainsi satisfaits de pouvoir utiliser les matières premières provenant de déchets textile.

Pour un fabricant de PET, utiliser une matière première d'origine recyclée se comportant exactement de la même manière qu'une matière première d'origine pétrolière est plus intéressant au regard de la pression environnementale qui existe désormais.



Sophie LE PENNEC

Directrice HSE, Circ France

L'étude des impacts et ses différents zooms...

Pour rappel, le projet Circadian est unique et innovant avec un nouveau procédé de régénération des fibres coton et des monomères pour pouvoir recréer des polymères en fibres polyester, pour en créer des fils qui vont retourner dans la chaîne de fabrication du textile. Ce n'est pas l'approche la plus répandue du recyclage textile avec utilisation du produit recyclé sur une autre chaîne de valeur. Au contraire, le produit est recyclé pour un retour en production sur la même chaîne de valeur.

L'analyse du cycle de vie

L'analyse du cycle de vie permet de faire une évaluation complète de l'empreinte environnementale des produits concernés. L'analyse du cycle de vie est une méthode avec un cadre réglementaire européen et international bien précis. Sur ce sujet, il existe une dynamique et une méthodologie européenne appelée Product Environmental Footprint, raccourcie « PEF ».

La méthode PEF

En France, prochainement, à l'instar du Nutri-score, va se développer l'utilisation d'un « Éco-score » qui permet d'informer le consommateur sur l'empreinte environnementale des produits qu'il achète. Celui-ci va se développer par type de marché et de produit.

La méthode Européenne a également été définie pour l'industrie textile et celle que nous avons utilisée s'applique « du berceau à la porte » signifiant de l'extraction des matières premières à la porte de sortie de l'usine pour le produit fini. Ainsi, l'ensemble de la chaîne de valeur est pris en considération : l'extraction, la collecte, l'acheminement des matières premières, puis le traitement, le procédé, le recyclage, les produits finis.

La méthode en question est rigoureuse. Elle a été développée pour 13 familles de produits différents, dont le textile et l'habillement. Elle se concentre sur 16 catégories d'impact prédéfinies, qui sont considérées dans leur ensemble. Parmi les 16 indicateurs environnementaux, on retrouve le changement climatique, l'utilisation de l'eau, l'utilisation des terrains, l'impact sur la couche d'ozone, les ressources primaires, qu'elles soient minérales ou fossiles, l'eutrophisation des eaux, etc. Cette méthode est pilotée par la Commission européenne, avec des techniques précises.

Dans le cadre de Circ, nous avons appliqué cette méthode à nos trois produits finis que sont la pâte de cellulose, qui part en filature, l'acide téraphthalique purifié (PTA) et le monoéthylène glycol (MEG).

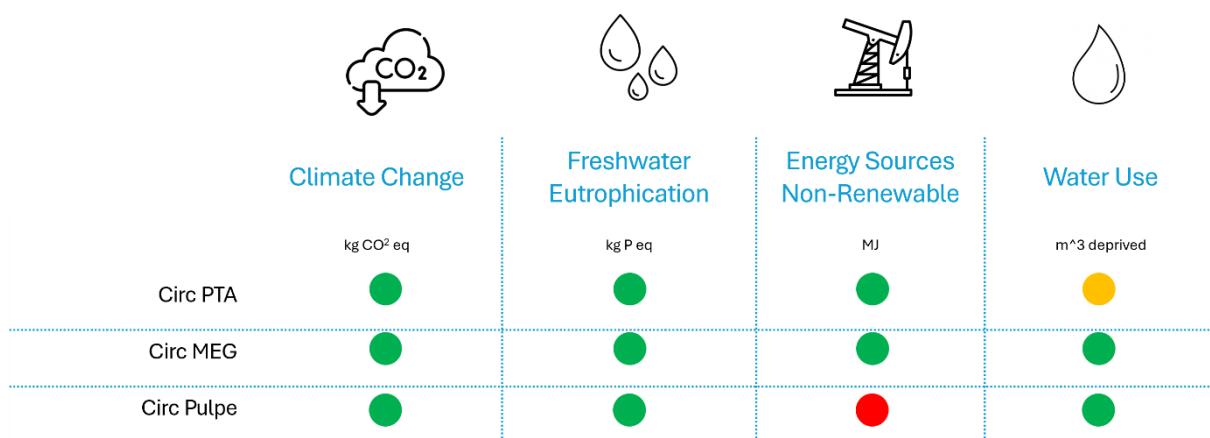
L'analyse préliminaire en cycle de vie des produits Circ

Toutes les études ont été réalisées sur la base du procédé et des produits finis de Circ et ont été comparées à la fabrication de ces mêmes produits par des procédés conventionnels existants. Les données de ces procédés conventionnels sont référencées par la Commission européenne et les données utilisées sont celles validées au titre des Meilleures Technologies Disponibles au niveau de l'Europe.

Il s'agit de faire la comparaison entre l'impact de la production de nos produits finis par le procédé Circ et l'impact de la production des mêmes produits selon des procédés conventionnels primaires. Alors là, on vous donne un aperçu sur quatre indicateurs qui nous semblent assez significatifs. Le changement climatique, l'eutrophisation des eaux, l'utilisation d'énergies renouvelables et puis l'utilisation de l'eau.

Sur le tableau ci-contre, nous avons sélectionné 4 indicateurs de cette analyse en cycle de vie qui nous semblent pertinents. Le tableau se lit selon les trois couleurs de pastilles :

- Vert : le produit final Circ a un impact environnemental significativement meilleur que celui des procédés environnementaux classiques.
- Rouge : le produit final Circ a un impact environnemental moins bien que celui des procédés environnementaux classiques.
- Orange : le produit final Circ a un impact environnemental légèrement inférieur à celui des procédés environnementaux classiques.



Pourquoi la pulpe de cellulose produite par le projet Circadian obtient un impact environnemental moins bon que celui lié aux produits issus de procédés environnementaux classiques ? L'installation du projet en France est intéressante pour l'empreinte carbone à l'exception de l'indicateur des énergies renouvelables, simplement du fait que la composition du mix énergétique français est majoritairement basée sur le nucléaire, certes bas-carbone mais non renouvelable. Et la chaîne de valeur du nucléaire est intégrée à l'analyse du produit Circ, comprenant ainsi l'extraction de l'uranium jusqu'à sa transformation (procédé très consommateur d'eau). Cet aspect nuit à obtenir une empreinte significativement meilleure du produit Circ.

L'impact du nucléaire sur l'analyse du cycle de vie est présent sur un grand nombre d'indicateurs environnementaux. Il représente un avantage en matière de décarbonation mais pose des inconvénients sur certains aspects environnementaux comme l'eau ou l'utilisation de ressources renouvelables.

Aujourd'hui, nous ne vous communiquons pas de chiffres car dans le processus réglementaire lié à cette étude, il y a une exigence impérative de révision et validation de l'analyse par un tiers expert compétent. Cette étape n'ayant pas encore eu lieu, nous ne pouvons pas partager des résultats détaillés.

Guillaume THOMÉ

Directeur général Circ France

L'intégration paysagère



Ci-dessus un plan de l'usine, composée :

- de bacs de stockage,
- d'un bâtiment de traitement des eaux,
- de bâtiments administratifs,
- de quelques cheminées.

Une partie de la structure est couverte sur 9 hectares, comme la pluie ne doit pas toucher la matière première de l'usine, qui est le textile.

L'usine a été prévue sur une hauteur maximum de 22 mètres. Toutefois, il y aura quelques équipements les dépassant, tels qu'une structure technique atteignant quasiment 50 mètres et 3 cheminées de 25 mètres.

La qualité de l'air

L'étude sera réalisée par le bureau d'études Setec et durera 3 mois. Les sources d'émissions identifiées sont :

- Les 3 cheminées / événements. Une sera doublée, selon les synergies créées par Circ. Si la vapeur utilisée est celle d'un industriel voisin, il ne nous sera pas nécessaire d'avoir une chaudière sur le site. Néanmoins, nous aurons tout de même besoin de chauffer sur site un fluide caloporteur pour le maintenir à bonne température.

Ainsi, le site aura une cheminée de chaudière, au moins pour le maintien en température du fluide caloporteur, et peut-être pour créer de la vapeur d'eau si pas de synergie possible.

- L'évent du cristalliseur : le polymère (PTA) doit être cristallisé pour augmenter sa taille de cristal afin qu'il puisse passer en polymérisation. De la vapeur d'eau sera émise par cet événement.
- L'évent du séchoir à pulpe de cellulose : la pâte de cellulose est, à l'instar de la pâte à papier, remplie d'eau pour faciliter son utilisation et sa manipulation au sein de l'usine. Toutefois, à l'extérieur du site, il est économiquement plus intéressant de ne pas transporter de l'eau car cela ajoute du poids. Il est donc nécessaire de dépenser de l'énergie à sécher la pulpe cellulosique. L'évent de ce séchoir va émettre de la vapeur d'eau.
- La tour de refroidissement de l'eau, utilisée pour refroidir le procédé, va également émettre de la vapeur d'eau.

Le reste du procédé étant fermé, Circ ne prévoit pas d'impact environnemental sur ce projet en matière de qualité de l'air mais également en matière d'odeurs. Sur cette installation, il n'y a pas de soufre comme cela peut être le cas pour la pâte à papier, car cela provient des arbres. Sans soufre, il n'y a pas d'odeur dégagée par l'usine.

Les nuisances sonores

L'étude sera également réalisée par le bureau d'études Setec et durera 3 mois. Les sources de bruit identifiées sont :

- La station de déchiquetage de textile, dans l'unité de préparation et de contrôle du textile. Le textile reçu est d'abord contrôlé, puis préparé pour son incorporation dans le réacteur qui coupe en morceaux de 5 mm à peu près. Pour atténuer le bruit, les déchiqueteuses vont être recouvertes par des caissons insonorisant, dans un bâtiment lui-même insonorisé.
- Les événements des équipements sous pression, qui fonctionnent de manière exceptionnelle.



Quatrième temps d'échanges

Question : « Est-ce qu'il existe des synergies dont vous allez pouvoir bénéficier et faire bénéficier d'autres acteurs de la plateforme ? Vous avez parlé de vapeur, de combustion... »

Réponse de Sophie LE PENNEC, Circ : Par défaut, l'analyse en cycle de vie est calculée dans le scénario où le projet est autonome, toute synergie ajoutée ne peut qu'améliorer le résultat final.

Question : « Donc avec les synergies, il est possible après de revoir l'analyse en cycle de vie sur la partie utilisation d'énergie ? Parce que vous avez dit que c'était un cadre très réglementaire, où vous ne pouvez pas choisir de modifier des choses, donc une fois l'ACV réalisée, n'est-il pas impossible de la modifier ? »

Réponse de Sophie LE PENNEC, Circ : L'ACV a été réalisée avec l'utilisation de vapeur et l'utilisation d'électricité. La vapeur, qu'elle vienne d'une chaudière sur site ou de chez GazelEnergie, elle n'améliorera que très légèrement cette partie-là de l'ACV, tant l'impact du nucléaire est fort.

Question : « J'ai une question sur le paysage. Les visuels montrent une intégration par le haut, or les habitants ont une vision par le bas. Après je pense que l'intégration paysagère doit surtout être prévue par l'étude actuelle de SEBL, puisque vous devez penser l'intégration à l'échelle de l'aménagement global de la ZAC. Du coup, est-ce qu'il y a un projet de restauration du mur moche, le long de la route de Metz ? Je sais que cela avait été demandé à Quadrant à l'époque. Est-ce que ça fait partie de votre limite de propriété de la ZAC ou pas ? »

Réponse de Philippe BREDAR, SEBL : Non, ce n'est pas à l'ordre du jour, nous sommes en limite nord du site, en dehors du périmètre d'aménagement.

Question : « Est-ce que le bassin est d'eaux pluviales sera aménagé de manière à accueillir la biodiversité ? Je sais que la DDTM impose à ce que ce soient des bassins secs. »

Réponse de Philippe BREDAR, SEBL : Il y aura une sur-profondeur prévue dans le bassin pour maintenir une présence d'eau permanente.

Remarque : « Ce serait bien que cette surface en eau soit la plus grande possible étant donné que ce sont des choses qui ne coûtent pas cher, et qui sont très efficaces pour la biodiversité. »

Réponse de Philippe BREDAR, SEBL : Le bassin fera 9 000 m³ d'utile, et nous porterons cette sur-profondeur pour permettre une présence en eau permanente.

Question : « La tour que vous avez énumérée sera une tour à l'ammoniac ? »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : Non aucunement, il n'y aura pas d'ammoniac, seulement de l'eau.

Question : « Où se trouvera l'entrée du site ? »

Réponse de Philippe BREDAR, SEBL : L'entrée reste la même que celle de l'ancienne cokerie. Comme le site aura un poste de garde, la dimension du carrefour sera reconsidérée pour qu'il y ait suffisamment de linéaire pour éviter des remontées de file de véhicules sur la voirie publique. Ce projet de restructuration sera travaillé avec le département de la Moselle.

Question : « Et du coup, sur cette zone, comme il y aura différents lots, est-ce qu'il y aura un règlement qui s'imposera donc aux futurs occupants d'un point de vue architecture, paysage, pour avoir une homogénéisation ? »

Réponse de Philippe BREDAR, SEBL : Sur les sites industriels, il est assez compliqué d'avoir un cahier des charges comme cela pourrait se retrouver sur les zones artisanales et tertiaires, où il existe des cahiers précis de prescription architecturale, paysagère, technique. Les zones industrielles offrent une diversité d'implantations possibles, d'activités, et d'équipements. Même avec une volonté d'harmoniser les installations, il peut y avoir des types d'installations assez hétéroclites en termes d'activités.

Il n'en demeure pas moins qu'au moment où le projet réglementaire sera établi, il se peut que certaines préconisations soient faites pour se rapprocher de cet objectif-là.

Question : « Comme il y a des investissements pour réaliser les aménagements, est-il prévu de faire une piste cyclable ? Est-ce que c'est un projet de ZAC ? »

Réponse de Philippe BREDAR, SEBL : Cela appartient au domaine public départemental et fera l'objet d'échanges au moment de la conception du projet lors d'échanges techniques avec les services du département. Si, effectivement, il y a ce type de circulation douce à intégrer, ce sera réfléchi.

Mais ce n'est pas un projet de ZAC, c'est un permis d'aménager. Pour le moment, nous sommes au stade de la faisabilité, lorsque nous serons dans la partie plus technique de la réalisation, un échange sera réalisé avec le Département pour déterminer si une piste cyclable doit être intégrée dans le projet.

Toutefois, au sein du site, la circulation sera exclusivement dévolue aux usagers de la plateforme et non accessible au public.



Séquence 5 : les ressources et les synergies

Guillaume THOMÉ

Directeur général, Circ France

Les cinq principales ressources utilisées sont :

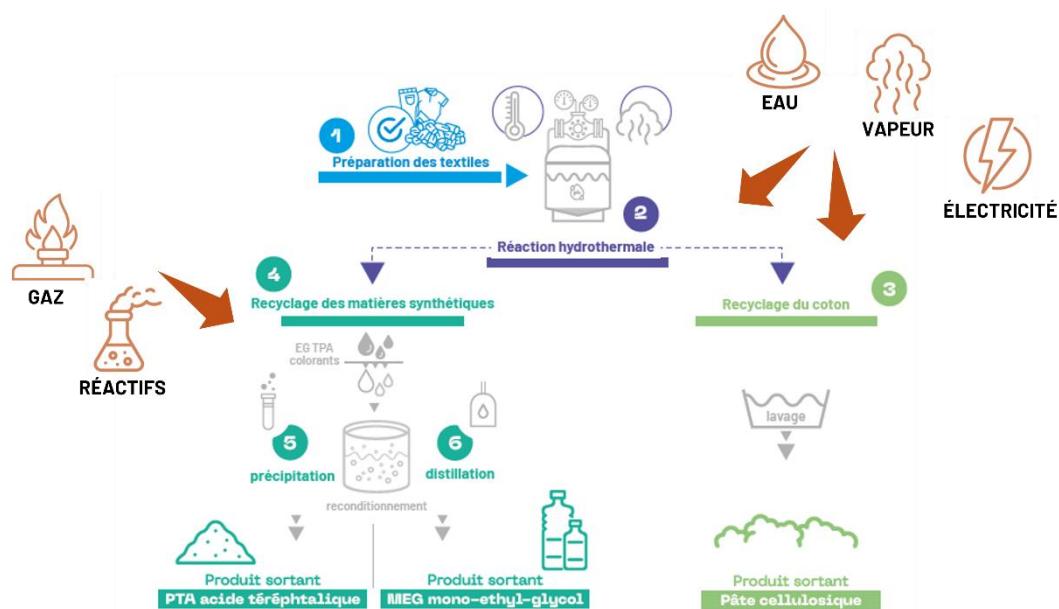
- L'eau pour environ 1 000 m³ par jour, en sachant que l'objectif est de pouvoir réutiliser au maximum l'eau,
- L'électricité pour une puissance de 175 000 MWh
- La vapeur, environ 24 tonnes par heure à une pression de 12 bar.
- Le gaz, pour un besoin de 85 000 MWh par an
- 1 000 tonnes de réactifs tels que la soude et l'acide à stocker sur le site.

Les ressources au sein du procédé

Le polycoton arrive par camion, est contrôlé et trié, puis déchiqueté en petits morceaux dans un réacteur. L'eau contenue dans le réacteur est sous pression, ce qui la transforme en un solvant permettant au polyester de se décomposer et de libérer les fibres de coton pour les recycler.

D'une part, les fibres de coton sont ainsi récupérées puis recyclées, les colorants en ont été retirés par précipitation, et seront rejetés dans les boues et traités dans les stations de traitement des eaux usées. Cette partie « coton » du procédé demande un important besoin d'eau, puisque la fibre est lavée plusieurs fois de suite, et d'électricité puisque la fibre est ensuite séchée dans le séchoir.

D'autre part, le polyester est traité pour recycler les matières synthétiques grâce à l'utilisation de la soude et de l'acide sulfurique. Ici, le gaz est utilisé pour chauffer le fluide calorifique qui sert à cristalliser l'acide téréphthalique (PTA). La distillation du monoéthylène glycol requiert également un besoin en électricité important.



L'eau : les sources disponibles

L'eau est fournie par la Société des Eaux de l'Est (SEE). La ressource est disponible grâce à 60 forages sur plus de 100 km² et 4 réservoirs de stockage avec une capacité de 45 000 m³. La SEE est autorisée à prélever plus de 26 millions de m³ par an. Circadian représente un tiers de million de la capacité, il n'entraîne pas d'impact sur le milieu ou la ressource.

L'eau : la consommation

L'eau brute prélevée est traitée pour devenir de l'eau déminéralisée. Cette eau déminéralisée est ensuite traitée par osmose inverse pour obtenir de l'eau déionisée. Enfin, les effluents sont traités et rejetés après un contrôle de leur qualité.

Les synergies à l'étude

Les synergies possibles peuvent concerter :

- Le traitement des effluents, notre intérêt est de trouver des stations de traitement existantes. Il y en a sur la plateforme comme celle d'Arkema, qui a peu de capacité disponible, celle de Metex avec une grande capacité disponible, ou celle en projet avec GazelEnergie.
Circ étudie à l'heure actuelle ces différentes stations pour déterminer celle à qui envoyer ses effluents, après traitement interne pour en recycler 85 %.
- La vapeur nécessaire au procédé, il pourrait être pertinent de récupérer la vapeur fatale disponible d'une autre industrie, comme Metex, il y a également le projet de centrale à vapeur de biomasse de GazelEnergie. Nous échangeons avec eux pour identifier si techniquement et économiquement la synergie est possible. L'alternative est bien de développer des solutions sur le site pour la production de vapeur.
- Le rail pour l'acheminement des matières premières et des produits finis. Comme expliqué, il y a la plateforme existante de Creutzwald et des discussions sont également en cours avec Captrain.
- Les services proposés par la plateforme Chemesis comme le service d'intervention incendie, la sûreté du site, la médecine du travail, etc.

Les deux principaux sujets de synergies sont par conséquent le traitement des eaux usées et la vapeur.



Cinquième temps d'échanges

Question : « Vous parlez de la plateforme à Creutzwald et de Captrain, mais n'existe-t-il pas d'autres prestataires que Captrain ? »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : Si sûrement, nous avons surtout connaissance de leur récent projet pour Parkes, sur le site directement. Si les choses n'évoluent pas, nous irons voir d'autres prestataires, car il est dommage de ne pas utiliser la voie ferrée à proximité de notre site.

Remarque : « Oui ça pourrait être SNCF ou l'Europoport ... »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : Utiliser la plateforme à Creutzwald revient à utiliser le train puis le camion. Le projet avec Captrain était intéressant car à 200 mètres du site du projet. Mais concernant la plateforme multimodale de Creutzwald, il y a plusieurs opérateurs, et pas seulement un, donc oui on fera appel peut-être à différents opérateurs.

Question : « Cela concerne-t-il pour l'aval du projet ou la partie amont ? »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : Les deux parties du procédé seraient concernées, mais surtout l'amont. Mais par exemple, si une usine de polymérisation est reliée aux rails, ce serait une très belle opportunité et cela concernerait l'aval.

Question : « Fonctionnerez-vous comme les autres entreprises de la plateforme en 5/8 ou l'usine sera-t-elle arrêtée le weekend ? »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : L'usine fonctionnera bien en 5/8. Dans le dossier, il est écrit 3/8 parce que ça représente 3/8 par jour mais c'est bien 5 équipes, donc 5/8 par semaine.

Question : « Quelles sont les compétences que vous recherchez ? Et vous parlez de combien d'emplois ? »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : Le projet permettrait de créer 200 emplois directs et indirects. Nous ne souhaitons pas faire la distinction entre direct et indirect car dans les métiers de la chimie, la quantité de sous-traitance, sur la maintenance ou préparation de la matière par exemple, est très variable. Donc, nous aviserais en fonction des partenariats que nous réaliserons.

Quant aux profils concernés, le site aura besoin pour fonctionner d'une cinquantaine d'opérateurs d'unité chimique, de techniciens et techniciens supérieurs, d'agents de maîtrise, de laborantins, d'opérateurs pour la maintenance, d'ingénieurs. De tous les profils habituels de la plateforme qui servent de support aux opérations.

Question : « Quel sera le processus de recrutement ? »

Réponse de Guillaume THOMÉ, Circ : On nous a recommandé de commencer le processus de recrutement deux avant pour la partie Maintenance car le secteur est très tendu. Pour les opérateurs, un an avant est suffisant. Au-delà des profils mentionnés, il y aura également un service de ressources humaines, un service de comptabilité même si l'usine sera essentiellement composée de profils plutôt techniques mais requiert également du personnel pour tous les services administratifs.



Conclusion

Valérie TROMMETTER

Garante nommée par la Commission Nationale du Débat Public

La garante a tenu à remercier les participants pour leur présence, bien que peu nombreux. Elle remercie également l'équipe CIRC et les autres sociétés présentes, EPFGE et SEBL, de s'être prêtées au jeu et d'avoir répondu aux questions. Elle relève comme préoccupations du public le bruit, les odeurs, l'intégration et les aménagements paysagers ainsi que la mobilité.

